

Pour une place financière suisse compétitive, novatrice et indépendante



Document de fond de l'Union démocratique du centre

Août 2017

Table des matières

1	Aperçu des principes essentiels de l'UDC concernant la place financière	3
2	Le point de la situation de la place financière suisse	4
2.1	Les forces de la place financière suisse.....	6
2.2	Les dangers de l'échange automatique de renseignements.....	7
2.3	Les chances de la place financière suisse	10
2.4	Contre la manie de la régulation	11
3	Le défi que constitue la cherté du franc suisse	13
4	Pour une Banque nationale indépendante.....	15
5	Accès au capital également pour les PME.....	16
6	Réformer la surveillance des banques (Finma)	17
7	Renforcer la branche des assurances	18
8	Un accord sur les services financiers transfrontaliers avec l'UE n'est pas nécessaire ...	20
9	Ne pas affaiblir les gestionnaires de fortune indépendants.....	21
10	Conserver le procédé actuel de l'impôt anticipé qui a fait ses preuves au lieu d'introduire le système de l'agent payeur	21
11	Suppression du droit de timbre	22
12	Exigences	23

1 Aperçu des principes essentiels de l'UDC concernant la place financière

L'économie suisse passe pour être une des économies publiques les plus stables et les plus performantes du monde. En 2016, le produit intérieur brut de la Suisse a atteint 650 milliards de francs. La Suisse occupe ainsi le 19^e rang et, selon le produit intérieur brut par habitant, le 10^e rang au niveau mondial.¹ Le secteur financier a généré en 2015 une valeur ajoutée brute d'environ 61 milliards de francs, ce qui correspond à 9,8% de la performance économique totale de la Suisse. C'est dire qu'un franc de valeur ajoutée sur dix a été généré par le secteur financier.² Le succès économique de la Suisse dépend donc non seulement d'un secteur industriel prospère, mais aussi d'une place financière indépendante et compétitive.

1. L'UDC soutient toutes les mesures visant à renforcer le secteur des services financiers par l'innovation, la qualité, la stabilité et la fiabilité. Elle œuvre également en faveur d'un rapport équilibré entre les fonds propres et les engagements des banques et veille à ce que les PME puissent disposer de conditions de crédit avantageuses.
2. L'UDC exige que la sécurité et la continuité du droit soient rapidement rétablies en Suisse. Au lieu de céder constamment aux exigences de l'OCDE et de reprendre par d'inutiles gestes d'obéissance anticipée toutes les nouvelles réglementations de l'UE, la Suisse doit, notamment dans la perspective du Brexit, faire clairement comprendre qu'elle refuse pour quelque temps, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité du droit, de reprendre de nouveaux "standards" et autres réglementations insensées de l'UE qui ne sont pas dans son intérêt – nonobstant les menaces de prétendues listes grises ou noires.
3. La protection de la sphère financière privée à l'intérieur du pays doit être ancrée dans la Constitution fédérale. L'UDC soutient donc l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée".
4. L'UDC exige la suspension immédiate de la conclusion de nouveaux accords EAR. Elle demande aussi une évaluation – des points de vue de la confidentialité, de la protection des données et du principe de la spécialité – du réseau EAR existant avant de l'étendre précipitamment à d'autres pays et territoires.
5. L'UDC se bat pour des conditions économiques libérales également dans le secteur financier ainsi que pour une monnaie indépendante et pour plus de stabilité et de sécurité dans ce domaine. La construction UE et l'euro seront encore longtemps des sources de crise – pour autant qu'ils continuent effectivement d'exister.
6. L'UDC exige que la Finma se soucie à nouveau de la compétitivité de la place financière suisse.
7. L'UDC soutient les gestionnaires de fortune et fiduciaires indépendants et mise sur un maximum d'autorégulation.
8. L'UDC s'engage pour des marchés ouverts également dans le secteur des services dans la mesure où cette ouverture garantit un rapport coût/utilité raisonnable et se base sur le principe de la réciprocité. Elle rejette en revanche des accords sur les services financiers qui entraînent un rattachement de la Suisse à l'UE, donc une perte d'autodétermination et de souveraineté nationales.
9. L'UDC exige la suppression progressive du droit de timbre afin de renforcer la compétitivité de la place financière suisse.
10. L'UDC exige la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les titres monétaires suisses.

¹ World Bank Open Data, <http://databank.worldbank.org>

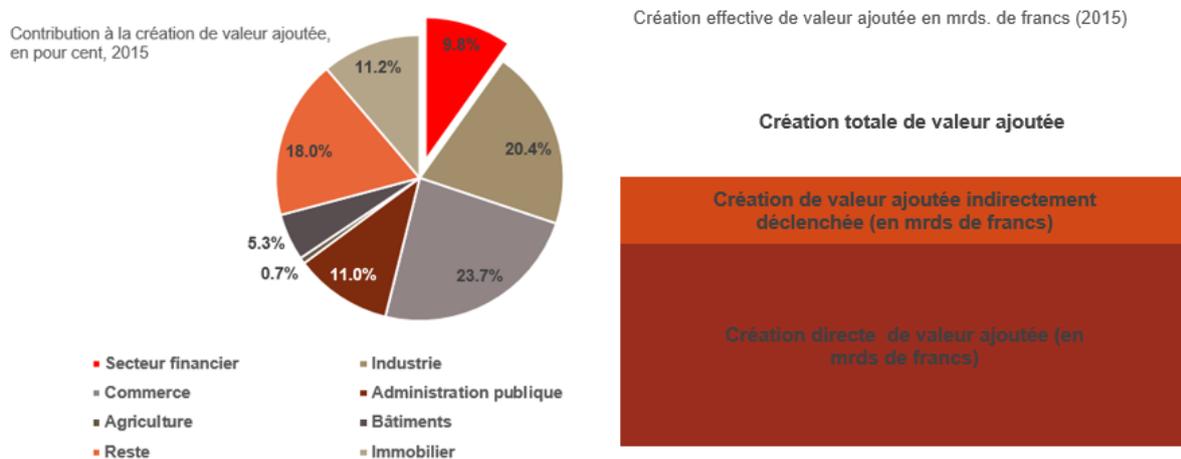
² UBS, Place financière suisse, Une forte branche en évolution, Group Governmental Affairs, mai 2017; L'importance économique du secteur financier suisse – une étude réalisée sur mandat de l'Association suisse des banquiers ASB et de l'Association suisse d'assurances ASA, BAK Bâle, octobre 2016, <http://www.bakbasel.ch/publikationen/berichte-studien/berichtestudien-detail/date/2016/10/26/die-volkswirtschaftliche-bedeutung-des-schweizer-finanzsektors>

2 Le point de la situation de la place financière suisse

Les fournisseurs suisses de services financiers constituent une branche extrêmement importante en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois. Conséquence du Brexit, la place financière de Zurich a continué de croître, notamment en comparaison européenne.

Le secteur suisse des services financiers a généré directement et indirectement quelque 80 milliards de francs ou 13% du produit intérieur brut total de la Suisse en 2015.³ Il apporte une contribution déterminante au financement de l'économie suisse, contribue notablement au niveau traditionnellement bas des taux d'intérêt suisses et réduit de ce fait les frais de production de l'économie. Le secteur financier emploie directement environ 255 000 personnes et génère indirectement quelque 250 000 emplois supplémentaires. Ces 505 000 places de travail correspondent à 10% de la totalité des actifs en Suisse. Le produit fiscal lié à la totalité des prestations et transactions financières a atteint 19,8 milliards de francs en 2015, soit environ 15% ou un septième des recettes fiscales totales de la Confédération, des cantons et des communes (2015).⁴ Environ 261 banques (fin 2016) de diverses tailles offrent leurs services⁵ dans notre pays. Elles étaient même 330 avant la crise financière de 2008. L'apport net de fonds nouveaux de 88 milliards de francs dont ont bénéficié les banques privées de Suisse et du Liechtenstein en 2015 correspond cependant au montant le plus bas des cinq dernières années. 75% des banques privées ont enregistré une baisse de leur produit et/ou de leur marge brute.⁶

Les banques suisses gèrent une fortune totale de 6651 milliards de francs. Elles exploitent un quart de la gestion de fortune transfrontalière du monde et se classent ainsi au premier rang au niveau mondial. Il faut cependant relever à ce propos que seule une partie de ces fonds est gérée en Suisse, donc contribue à la place financière suisse. Aujourd'hui déjà, les banques suisses génèrent une partie importante de cette valeur ajoutée à l'étranger.



Contribution à la création de valeur ajoutée. Source: UBS Governmental Affairs, mai 2017.

³ UBS, Place financière suisse, Une forte branche en évolution, Group Governmental Affairs, mai 2017; BAK Bâle 2016.

⁴ UBS, Place financière suisse, Une forte branche en évolution, Group Governmental Affairs, mai 2017; Association suisse des banquiers, mars 2017, http://www.swissbanking.org/de/finanzplatz/20130715-fp_motor_der_schweizer_wirtschaft.pdf

⁵ Banque nationale suisse, Les banques suisses en 2016, https://www.snb.ch/de/mmr/refernce/banks_2016/source/banks_2016.de.pdf

⁶ Think Act beyond Mainstream, Quo vadis, banque privée? Notre dernière analyse du secteur des banques privées – Suisse et Liechtenstein, Roland Berger Sàrl, août 2016, p. 2.

La place financière suisse perd progressivement en influence. Selon le 21^e Global Financial Centres Index (GFCI) de mars 2017, Zurich se classe au 11^e rang (moins 2 rangs depuis septembre 2016, moins 6 rangs depuis septembre 2012), Genève au 20^e rang (plus 3 rangs depuis septembre 2016, moins 11 rangs depuis septembre 2012).⁷ S'agissant des places financières globales, l'UE a reculé ces dernières années alors que les places financières nord-américaines et asiatiques ont gagné beaucoup de terrain.

Centres financiers	CFCI 21		CFCI 20		Changements		
	Rang	Rating	Rang	Rating	Rang	Rating	
Londres	1	782	1	795	◀▶	0	▼ 13
New York	2	780	2	794	◀▶	0	▼ 14
Singapour	3	760	3	752	◀▶	0	▲ 8
Hong Kong	4	755	4	748	◀▶	0	▲ 7
Tokyo	5	740	5	734	◀▶	0	▲ 6
San Francisco	6	724	6	720	◀▶	0	▲ 4
Chicago	7	723	8	718	▲	1	▲ 5
Sydney	8	721	11	712	▲	3	▲ 9
Boston	9	720	7	719	▼	2	▲ 1
Toronto	10	719	13	710	▲	3	▲ 9
Zurich	11	718	9	716	▼	2	▲ 2
Washington DC	12	716	10	713	▼	2	▲ 3
Shanghai	13	715	16	700	▲	3	▲ 15
Montréal	14	713	15	703	▲	1	▲ 10
Osaka	15	712	17	699	▲	2	▲ 13
Beijing	16	710	26	683	▲	10	▲ 27
Vancouver	17	709	20	694	▲	3	▲ 15
Luxemburg	18	708	12	711	▼	6	▼ 3
Los Angeles	19	705	25	685	▲	6	▲ 20
Genève	20	704	23	689	▲	3	▲ 15
Melbourne	21	702	24	687	▲	3	▲ 15
Shenzen	22	701	22	691	◀▶	0	▲ 10
Frankfort	23	698	19	695	▼	4	▲ 3
Seoul	24	697	14	704	▼	7	▼ 2
Dubaï	25	696	18	698	▼	5	▼ 1
Taipei	26	689	21	692	▼	5	▼ 3

Global Financial Centres Index 20 & 21.

⁷ Global Financial Centre Index 21, mars 2017, http://www.longfinance.net/images/gfci/GFCI21_05_04_17.pdf

2.1 Les forces de la place financière suisse

La branche financière suisse doit sa forte position à son savoir-faire, à la stabilité politique et économique du pays, à la sécurité du droit, à la sécurité du pays d'une manière générale et à la sauvegarde de la sphère privée financière. Or, mis à part le savoir-faire, tous ces piliers du succès économique suisse sont aujourd'hui menacés.

Trois raisons expliquaient principalement la force exceptionnelle de la place financière suisse.

1. Le **savoir-faire** de haut niveau et reconnu au niveau international du "Swiss Banking" qui repose sur des décennies d'expérience ainsi que sur une formation et un perfectionnement compétitifs du personnel chargé de fournir les services financiers.
2. La **stabilité de la Suisse** qui comprend notamment une monnaie forte, un endettement relativement faible, une grande sécurité du droit, la concordance politique, la neutralité, un régime économique libéral, d'excellentes infrastructures et des institutions sociales reposant sur une base financière relativement solide.
3. Le **secret protégeant les clients des banques**: depuis la mise en place du secret protégeant les clients des banques après la Première Guerre mondiale (en raison de craintes de troubles et de violations de la souveraineté nationale), on attache en Suisse une grande importance à la discrétion, à la protection des données et à la sauvegarde de la sphère privée financière.

Au niveau du **savoir-faire**, la place financière suisse est en excellente position en comparaison internationale. Le label "Swiss Banking" est toujours une marque d'excellence: les banques et les assurances suisses font partie des meilleurs prestataires financiers du monde. Il faut cependant se rappeler que les banques suisses peuvent sans problème offrir leurs services sur des places financières étrangères. Cela signifie concrètement que le "Swiss Banking" est certes essentiel pour les banques suisses, mais que ce label n'est pas limité à la Suisse. Les emplois, la valeur ajoutée, le substrat fiscal et, partant, la prospérité qui en découle peuvent également être générés à l'étranger. Par exemple, lorsque les grandes banques annoncent l'arrivée de fonds nouveaux, on a tendance à oublier que la création de valeur ajoutée qui y est liée n'a pas seulement lieu en Suisse, mais de plus en plus souvent à l'étranger.

S'agissant du deuxième pilier du succès, c'est-à-dire de la **stabilité politique et économique de la Suisse**, les conditions-cadres se sont sensiblement détériorées ces dernières années. Depuis 2010, la Suisse a repris malgré la résistance de l'UDC de nombreux standards de l'OCDE et une multitude de réglementations de l'UE. Dans une crainte irraisonnée devant les menaces de listes grises ou noires, la Suisse a fréquemment réagi par d'humiliants gestes anticipé d'obéissance. L'autorité politique semble avoir oublié ce qui a toujours fait la force de la Suisse. La sécurité du droit suisse, une qualité autrefois hautement respectée au niveau international, a beaucoup souffert de ces errements politiques.

La Suisse ayant accepté d'innombrables réglementations UE et les places financières européennes ayant fortement reculé en comparaison internationale, l'UDC se battra avec encore plus de vigueur pour stopper la vague de réglementations quantitatives et la bureaucratisation de la branche afin de remettre à l'honneur la qualité suisse et les principes libéraux traditionnels de notre pays.

Le troisième pilier du succès de la place financière suisse, la **sauvegarde de la sphère financière privée**, a connu un développement particulièrement inquiétant. Alors que l'ancien président de la Confédération Josep Deiss avait encore annoncé triomphalement en 2005 que l'accord de Schengen donnait un ancrage international au secret protégeant les clients des banques suisses⁸, ce principe a été totalement abandonné au niveau international. La Suisse a renoncé à la distinction entre soustraction fiscale et fraude fiscale pour les clients étrangers; elle a admis les demandes groupées d'informations fiscales; elle a accepté l'échange automatique de renseignements en matière fiscale et les échanges spontanés d'informations. La dernière trouvaille du Conseil fédéral est d'accorder une assistance administrative et de donner des informations même si la demande repose sur des données bancaires volées. Seule l'UDC s'est battue contre ces assouplissements inadmissibles du secret protégeant les clients des banques que des organisations et pays étrangers ont obtenus à coup de menaces.

2.2 Les dangers de l'échange automatique de renseignements

Dans sa [prise de position](#) sur "l'approbation et la mise en œuvre de la "Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers", l'UDC a présenté ses exigences à propos de l'application de l'échange automatique de renseignements (EAR). L'UDC insiste donc sur les points suivants lors de l'application de l'EAR:

1. la Suisse doit s'engager avec d'autres pays à ce que toutes les places financières importantes soient contraintes de procéder à l'échange mutuel d'informations et appliquent réellement ce principe;
2. les Etats partenaires doivent offrir des possibilités de régularisation⁹ des fortunes;
3. la confidentialité, la protection des données et le principe de la spécialité¹⁰ doivent être garantis;
4. dans les négociations avec les futurs partenaires, la Suisse n'accorde l'EAR que si en contrepartie ces pays ouvrent durablement leurs marchés financiers aux entreprises suisses.

Lorsque le Parlement a examiné ces projets d'accords EAR, les Etats partenaires ne répondaient pas tous à ces exigences de base. Par conséquent, l'UDC a rejeté ces accords.

L'UDC rappelle à ce propos avec insistance l'avis de droit Matteotti rédigé à la demande du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) pour vérifier la conformité constitutionnelle de l'EAR. L'expert en droit arrive à la conclusion que lors de l'activation de l'EAR les Etats partenaires doivent obligatoirement satisfaire aux conditions suivantes pour que les principes constitutionnels de la proportionnalité et la comptabilité soient respectés:

⁸ "Cela signifie en fait que nous avons ancré le secret bancaire dans le droit international. C'est justement l'aspect le plus fantastique.", dans: «Die Weltwoche» no 49, 2.12.2004, p. 51; cf. aussi: <http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2004-49/artikel/der-bundesrat-funktioniert-das-land-wird-gefuehrt-die-weltwoche-ausgabe-492004.html>

⁹ Régularisation = possibilité de régulariser des fortunes éventuellement non déclarées au fisc.

¹⁰ Principe de la spécialité = les informations échangées ne peuvent être utilisés qu'aux fins définies.

- l'EAR ne doit être conclu qu'avec des Etats qui, dans la perspective de l'introduction de l'EAR, mettent à disposition une solution de régularisation globalement équitable.
- l'EAR ne doit être activé qu'avec des Etats partenaires qui répondent au standard constitutionnel minimal en termes de protection des données.

Autre citation de l'avis de droit: "Si les conditions changent au point que la proportionnalité de l'EAR conclu avec le pays concerné n'est plus donnée, la Suisse sera contrainte de mettre fin à l'EAR avec ce pays."¹¹

En d'autres termes: si un Etat partenaire ne satisfait pas au standard constitutionnel minimal en matière de protection des données ou si cet Etat ne met pas à disposition une solution de régularisation équitable, la Suisse viole sa propre Constitution en poursuivant l'EAR avec ce pays.

Nonobstant ces réserves constitutionnelles, le secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF) en charge de ce dossier veut étendre la réseau EAR, qui comprend aujourd'hui 38 Etats et territoires (août 2017), à 41 Etats et territoires supplémentaires. On trouve parmi ces derniers des pays comme l'Argentine, le Brésil, la Colombie ou le Mexique, de même que des régimes autoritaires comme la Chine et la Russie. **L'UDC est d'avis que des régimes antidémocratiques et autoritaires ne peuvent par définition pas garantir la protection des données. Ce constat montre clairement que l'EAR a été taillé à la mesure des Etats de droit de type ouest-européen et qu'il ne peut s'appliquer à des Etats antidémocratiques qui ne respectent pas les mêmes principes de l'Etat de droit. Mais la conclusion d'un EAR avec des Etats corrompus comme le Brésil, la Colombie ou le Mexique est également hors de question pour une simple question de protection des données.**

La vitesse à laquelle agit le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SIF est d'autant plus surprenante et choquante aux yeux de l'UDC que l'OCDE ne fait pas pression sur la Suisse afin qu'elle conclue des EAR supplémentaires, mais que cette organisation manifeste tout au plus une "attitude d'attente".

Partant de ces constats, l'UDC exige

- la suspension immédiate de la conclusion de nouveaux accords EAR;
- une évaluation détaillée (du point de vue de la confidentialité, de la protection des données et du principe de la spécialité) du réseau existant avant de l'étendre précipitamment à de nouveaux pays ou territoires. Il s'agit également, dans ce contexte, de garantir le "Level Playing Field" avec les importantes places financières concurrentes;
- la suspension de la conclusion de nouveaux accords EAR jusqu'à ce que les Etats-Unis, principal membre de l'OCDE, signent eux-mêmes des accords EAR.

Si le parlement refuse la demande de marquer un arrêt dans la conclusion de nouveaux accords EAR, l'UDC s'engagera par une procédure parlementaire à ce que l'EAR soit appliqué exclusivement aux pays et territoires

¹¹ Matteotti, René: Conformité constitutionnelle de l'échange automatique de renseignements. Bref avis de droit réalisé à la demande du secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SIF, 13.8.2015, p. 17–18, <https://biblio.parlament.ch/docs/383331.pdf>

1. dont le "score CPI"¹² dans le secteur public atteint au moins la moitié du meilleur résultat du classement (= score CPI > 45) et peut donc être considéré comme "acceptable" et
2. dont les structures de l'Etat de droit répondent dans une large mesure à celles d'une démocratie, donc présentent au moins la classification "partiellement libre" selon l'indice de démocratie "Freedom House"¹³.

Le 16 juin 2017, le Conseil fédéral a approuvé son [message](#) concernant l'extension du réseau EAR à 41 Etats et territoires supplémentaires. Les pays suivants ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus, si bien que l'UDC refuse catégoriquement leur rattachement au réseau EAR: Argentine, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Colombie, Mexique, Russie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud ainsi que les Emirats Arabes Unis.

Etat territoire	Répond aux critères UDC	Score CPI	Statut Freedom
Andorre	oui	-	Free
Antigua et Barbuda	oui	-	Free
Argentine	non	36	Free
Aruba	-	-	-
Barbade	oui	61	Free
Belize	oui	-	Free
Bermudes	-	-	-
Brésil	non	40	Free
Iles vierges britanniques	-	-	-
Iles Cayman	-	-	-
Chili	oui	66	Free
Chine	non	40	Not free
Iles Cook	-	-	-
Costa Rica	oui	58	Free
Curaçao	-	-	-
Iles Faeroe	-	-	-
Grenade	oui	56	Free
Groenland	-	-	-
Inde	non	40	Free
Indonésie	non	37	Partly free
Israël	oui	64	Free
Colombie	non	37	Partly free
Liechtenstein	oui	-	Free
Malaisie	oui	49	Partly free
Iles Marshall	oui	-	Free
Ile Maurice	oui	54	Free
Mexique	non	30	Partly free
Monaco	oui	-	Free
Montserrat	-	-	-
Nouvelle Zélande	oui	90	Free

¹² Transparency International, Corruption Perceptions Index 2016, https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016

¹³ Freedom House. Freedom in the World 2016 Report, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2016>

Russie	non	29	Not free
Saint Kits et Nevis	oui	-	Free
Sainte-Lucie	oui	60	Free
Saint Vincent et les Grenadines	oui	60	Free
Saint-Marin	oui	-	Free
Arabie Saoudite	non	46	Not free
Seychelles	oui	-	Partly free
Afrique du Sud	non	45	Free
Iles Turks et Caicos	-	-	-
Uruguay	oui	71	Free
Emirats Arabes Unis	non	66	Not free

Aperçu des accords EAR projetés, respectivement liste des pays

Contrairement à ce que le nom "Echange automatique de renseignements" semble indiquer, ces accords ne portent en réalité pas sur des échanges. Comme il paraît peu vraisemblable que des Suisses aient déposé leur fortune dans un des pays marqués en rouge, l'unique effet de ces accords sera de contraindre la Suisse de fournir des informations concernant des étrangers et des Suisses de l'étranger qui ont mis leur fortune en sécurité en Suisse pour la protéger contre les régimes de pays où les règles de l'Etat de droit ne sont pas respectées.

Ces accords EAR ont des conséquences désastreuses pour de nombreux Suisses de l'étranger. Par exemple, les Suissesses et les Suisses, qui travaillent pendant quelques années au Brésil, au Mexique, en Russie ou en Inde, doivent annoncer à ces pays l'ensemble de leur fortune qu'ils ont correctement déclaré au fisc suisse. Il faut malheureusement aussi s'attendre à ce que des criminels obtiennent ces informations directement ou indirectement de la part des autorités fiscales de ces pays. Ce n'est pas sans raison que des entreprises déconseillent par expérience à leurs collaborateurs à l'étranger de déclarer leur situation financière en Suisse aux autorités de leur pays de résidence. Il s'agit de pays où les principes de l'Etat de droit ne vont pas de soi et où sévit une corruption parfois importante. Des enlèvements, demandes de rançon et atteintes à l'intégrité physique allant jusqu'au meurtre ne peuvent pas être exclus dans ces régions du monde.

Il faut également savoir que certains Etats connaissent des prescriptions extrêmement restrictives concernant la circulation des capitaux. Ces pays peuvent, dans certaines conditions, interdire à leurs contribuables de transférer de l'argent à l'étranger ou, pire encore, les contraindre de transférer leur fortune de l'étranger dans le pays et l'investir dans une monnaie faible, ce qui équivaut à une expropriation.

2.3 Les chances de la place financière suisse

L'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" a été lancée et déposée avec le soutien de l'UDC pour sauver en Suisse au moins le secret protégeant les clients des banques et la sphère privée financière des citoyens. De l'avis de l'UDC, le contreprojet direct, qui ancre dans la Constitution fédérale les dispositions actuelles sur le secret protégeant les clients des banques, est également acceptable. Le peuple aura ainsi l'occasion de se prononcer concernant le projet de supprimer le principal instrument de protection de la sphère privée financière. L'ancrage de cette protection dans la Constitution fédérale est important pour le succès futur

de la branche financière intérieure. Les clients de Suisse étant ainsi encouragés à maintenir leurs comptes bancaires en Suisse, la place financière suisse en tirerait un avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents étrangers.¹⁴

La place financière suisse s'est nouvellement positionnée. Le progrès technologique et les exigences des clients ont exigé cette réforme. La tendance est actuellement à la mise en œuvre d'un centre de technologie financière (Fintech) et à la numérisation des infrastructures. La pression sur les banques traditionnelles augmente certainement, mais elle offre aussi des chances de perfectionnement en termes de réduction des coûts, de contacts avec la clientèle, de portée, etc. La combinaison de Fintech avec les forces traditionnelles des banques suisses comme la compétence en matière de conseils (conseillers à la clientèle certifiés), la sécurité (y compris la sécurité des données) et la discrétion (secret protégeant les clients des banques) permet à la place financière suisse de rester globalement compétitive.

L'UDC

- s'engage pour les qualités qui font le succès de la place financière suisse, c'est-à-dire le savoir-faire du "Swiss Banking", la stabilité politique et économique du pays et la protection de la sphère privée financière;
- approuve clairement l'ancrage de la protection de la sphère privée financière dans la Constitution fédérale;
- admet que Fintech et la numérisation sont des facteurs centraux dans la concurrence internationale des places financières.

2.4 Contre la manie de la régulation

Le nombre de régulations entrées en vigueur et en projet dans le domaine de la banque et de la gestion de fortune est énorme. Il est grand temps d'élaguer cette jungle réglementaire pour éviter de déborder aussi bien les fournisseurs de services financiers que leurs clients. Il est hors de question de contraindre de plus en plus les banques de jouer les gendarmes fiscaux pour le compte de l'Etat.

Depuis la crise financière de 2008, les régulations suivantes sont entrées en vigueur dans le secteur bancaire:

- traité d'Etat FATCA Suisse-Etats-Unis
- garantie des dépôts et assainissement par la loi sur les banques
- nouvelle législation et révision dans le domaine "too-big-to-fail"
- règlement des procédures d'assainissement et de faillite dans la compétence de la Finma
- adaptations de l'ordonnance sur les banques et les fonds propres dans le cadre de la problématique "too-big-to-fail"
- règlement de la liquidité qualitative des banques selon les prescriptions Bâle III
- révision de la loi et de l'ordonnance sur les placements collectifs

¹⁴ Matter, Thomas: Rettet die Privatsphäre (Sauver la sphère privée), dans: «Die Weltwoche» no 28, 10.7.2014, p. 37.

- révision de la loi et de l'ordonnance sur les bourses
- nouvelle réglementation de l'ordonnance sur les liquidités
- révision de l'ordonnance sur les banques
- introduction de la loi sur l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LFINMA)
- introduction de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)
- divers durcissements de la législation contre le blanchiment d'argent sale
- diverses révisions de la législation sur l'assistance administrative
- nouvelles règles de publicité pour les banques selon le Comité de Bâle
- extension des obligations de présentation des comptes pour les banques
- introduction de l'échange automatique d'informations et de l'échange spontané d'information avec l'UE, l'Australie et d'autres pays¹⁵

Mais l'avenir s'annonce encore pire puisque les projets suivants sont en préparation ou sérieusement débattus:

- loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger (LVP)
- renforcement des dispositions de Corporate Governance pour les banques
- prescriptions sur les liquidités de Bâle III
- prescriptions sur la répartition des fonds propres et des risques de Bâle III
- extension de l'assistance administrative sur la base de données volées
- loi sur les services financiers (LSFin)
- loi sur les établissements financiers (LEFin)
- nouvelles obligations QI Compliance, programme et review
- changement de système de l'impôt anticipé vers l'agent payeur
- suppression en Suisse également du secret protégeant les clients des banques par l'introduction d'un système d'échange automatique de renseignements EAR en matière fiscale¹⁶
- extension du réseau d'échange automatique de renseignements à d'autres pays comme la Chine, la Russie, la Colombie ou encore le Brésil où l'information sur les conditions de fortune peut causer des problèmes graves aux citoyens.

¹⁵ BDO AG, Regulatory and Compliance Update, réglementations nouvellement entrées en vigueur et projets actuels de réglementations dans le domaine de la banque et de la gestion de fonds, mai 2016, p. 4-11.

¹⁶ A cela s'ajoutent les propositions sans cesse renouvelées du Conseil fédéral exigeant que les banques contrôlent la conformité fiscale de leurs clients et jouent donc les inspecteurs du fisc. Jusqu'ici, le Parlement a heureusement refusé des projets dans ce sens et l'UDC continuera de les combattre avec fermeté.

L'UDC

- se bat contre le flot de régulations, que la Suisse s'impose trop souvent dans une humiliante attitude d'obéissance anticipée et qui gêne moins les trois grandes banques suisses que les 258 autres établissements bancaires.
- exige la qualité suisse en lieu et place de douteux "standards internationaux" que finalement seule la Suisse applique en jouant comme d'habitude les premiers de classe;
- exige des marchés réciproquement ouverts sans abandonner les valeurs fondamentales de la Suisse;
- combat l'échange automatique de renseignements fiscaux à l'intérieur de la Suisse.

3 Le défi que constitue la cherté du franc suisse

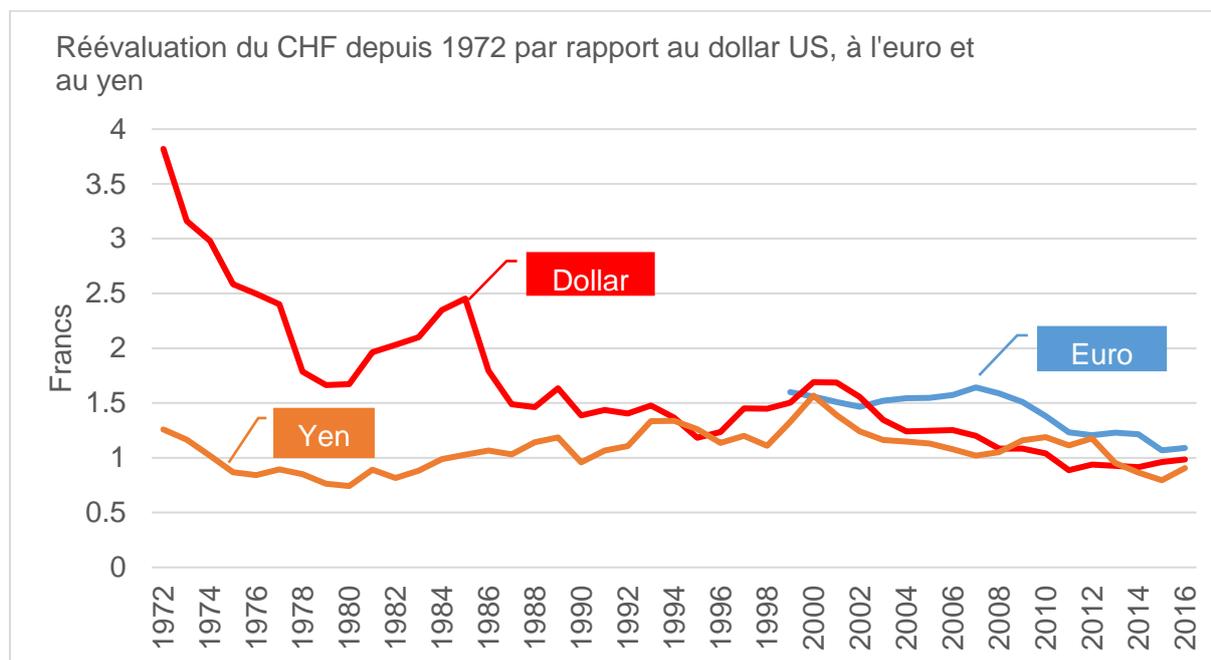
Le franc suisse est une monnaie relativement forte depuis qu'il existe. Cette situation posait et pose toujours quelques problèmes aux exportateurs suisses. Elle est cependant utile aux épargnants et aux rentiers. Une monnaie indépendante est de toute manière préférable au rattachement à l'euro.

Le franc fort constitue sans doute un lourd défi à relever pour l'industrie d'exportation, le tourisme et le commerce de détail intérieur (en raison du tourisme d'achat aux frontières). Parallèlement, cependant, la force relative de la monnaie suisse explique aussi la force de la place financière helvétique. La clientèle étrangère détient des quantités importantes de francs suisses; elle a confiance dans notre monnaie et les clients étrangers en tirent aussi un avantage par rapport à leur monnaie nationale. Depuis la suppression de la parité-or (système de Bretton-Woods au début des années septante), le franc suisse s'est constamment réévalué par rapport à toutes les autres monnaies. L'or est l'unique "monnaie" dont la valeur s'est encore plus rapidement accrue que celle du franc. Voilà pourquoi la conservation de réserves d'or suffisantes par la Banque nationale suisse est avantageuse.

Comme nous venons de le constater, les entreprises suisses vivent depuis le début des années septante avec un franc suisse en constante hausse. En 1971, il fallait encore payer 4.30 francs pour un dollar US alors qu'aujourd'hui la valeur de ce dernier oscille entre un peu plus et un peu moins d'un franc. Dans les années septante, un mark allemand valait 1.20 franc; il était tombé à 80 centimes en 1999 lorsqu'il a été remplacé par l'euro. Les entreprises suisses ont en règle générale surmonté sans trop de problèmes la valorisation du franc. Le renforcement de l'euro durant les dix premières années a offert aux exportateurs helvétiques une période plutôt confortable jusqu'à ce que la monnaie européenne décline fortement à partir de 2008.

Par rapport aux 24 principaux partenaires commerciaux de la Suisse, le franc suisse a progressé depuis les années septante de 1,15% en moyenne par an (du 1.1.1973 au 30.6.2016). Du 1.1.2011 (en été 2011, le franc suisse a été rattaché à l'euro) au 30.6.2016, l'appréciation réelle du franc suisse était de 0,56% par an. Nonobstant les critiques virulentes émises concernant la cherté du franc suisse, on constate donc que la réévaluation annuelle de la monnaie helvétique durant les cinq années écoulées a été deux fois moins rapide que durant les 40 dernières années. La réévaluation massive du franc juste après l'abandon de son rattachement à l'euro en janvier 2015 était la conséquence inévitable d'un effet d'accumulation qui se

serait même accrue si on avait attendu plus longtemps. Depuis lors, la réévaluation du franc suisse s'est à nouveau normalisée.¹⁷



Développement du franc suisse. Source: BNS

Les grandes banques centrales dévaluent constamment leur monnaie pour avantager leur propre industrie exportation qui jouit ainsi de taux de change favorables. Diverses banques centrales pratiquent de surcroît une politique des bas taux d'intérêt dont les conséquences pourraient finalement être un crash des marchés financiers. La Banque nationale suisse s'est efforcée de maintenir l'inflation faible à un niveau faible et de garantir la stabilité. Cette politique a maintenu le franc – donc aussi les fortunes et les rentes – à un niveau élevé et elle a attiré des investisseurs qui cherchent des placements sûrs et espèrent de nouvelles réévaluations.

L'UDC salue par principe l'indépendance de la monnaie suisse et refuse un rattachement du franc à l'euro ou à un "panier de devises". Elle est persuadée que l'économie suisse continuera de surmonter avec succès l'obstacle d'une monnaie relativement forte grâce à l'innovation, à la qualité, à des investissements judicieux, à la baisse des coûts de production et au niveau élevé de la formation de sa main-d'œuvre.

L'UDC

- s'engage pour une monnaie suisse indépendante;
- refuse le rattachement du franc suisse à l'euro ou à un panier de devises.

¹⁷ Gygi, Beat: Der Stausee der Nationalbank, dans: «Die Weltwoche» no 1/2, 8.1.2015, p. 26. – Gygi, Beat: Vierzig Jahre Training, dans: «Die Weltwoche» no 26, 25.6.2015, p. 20.

4 Pour une Banque nationale indépendante

La politique monétaire indépendante de la Banque nationale garantit la stabilité des prix et, partant, la prospérité et l'emploi. La Banque nationale suisse n'est pas une "banque d'Etat", mais une société anonyme dotée d'une forme juridique particulière. Elle ne doit pas faire l'objet de pressions politiques.

Selon la Constitution fédérale, la Banque nationale suisse doit mener "une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays". Ce mandat comprend également la stabilisation des prix et de la conjoncture. Conformément à ce mandat constitutionnel et aux tendances actuelles sur les marchés financiers, l'activité centrale de la Banque nationale consiste à approvisionner le marché monétaire en francs suisses, à garantir l'approvisionnement en argent liquide, à garantir et à faciliter les systèmes de paiements sans numéraire, à administrer les réserves monétaires et à contribuer à la stabilité du système financier.

La Banque nationale suisse n'est pas une propriété de l'Etat, mais elle est une société anonyme régie par un droit spécial et dont les actions sont cotées en bourse. Institution de droit public, elle est cependant soumise à la participation et la surveillance de la Confédération. Les actionnaires peuvent être des particuliers, des entreprises et des corporations étatiques suisses.

La Banque nationale suisse remplit son mandat de manière indépendante et, surtout, sans l'influence de la politique, un principe que l'UDC approuve expressément, mais que le Conseil fédéral, le Parlement et certains membres du Conseil de banque n'ont pas toujours suffisamment respecté ces dernières années.¹⁸ Forte de ses compétences, la Banque nationale peut contraindre des acteurs économiques – le plus souvent des banques – d'adopter un certain comportement en termes de politique monétaire et de stabilité. S'agissant du bon fonctionnement du système de paiement et du commerce de titres, la Banque nationale coordonne ses interventions avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma). La Banque nationale constitue les réserves monétaires dont elle a besoin pour assumer ses tâches. Les bénéfices qu'elle réalise en plus sont versés à raison d'un tiers à la Confédération et de deux tiers aux cantons.¹⁹ L'UDC combat les tendances consistant à inscrire définitivement ces versements dans les budgets de la Confédération et des cantons et de faire ainsi indirectement pression sur la Banque nationale.

L'UDC

- s'engage pour une Banque nationale suisse politiquement indépendante:
- combat la tendance du Conseil fédéral, des politiciens, des associations économiques et des syndicats à influencer la politique monétaire de la Banque nationale.

¹⁸ Daniel Lampart, économiste syndical et membre du Conseil de la BNS, a réclamé en 2012 un cours minimal "équitable" par rapport à l'euro entre 1.40 et 1.50 franc et un cours de 1.30 francs en 2015, dans "Handelszeitung" no 15, 12.4.2012, p. 25, et "Blick", 7.2.2015, p. 3.

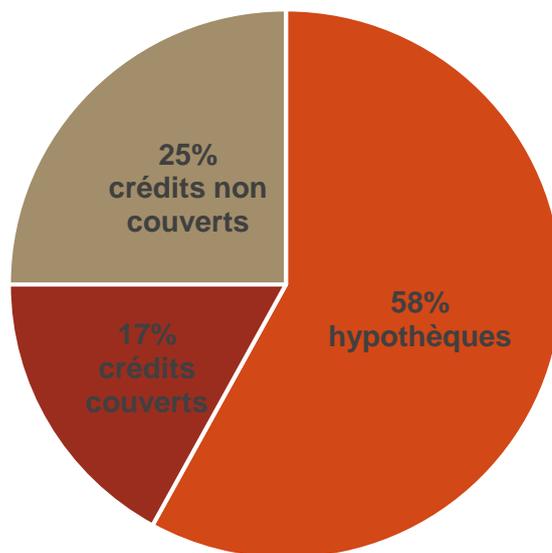
¹⁹ "Banque nationale suisse", dans: Lexique historique de la Suisse, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D13747.php>.

5 Accès au capital également pour les PME

Les banques sont elles aussi un élément de ladite économie réelle. Une part importante de leurs crédits profite au secteur des PME. Des règles équilibrées pour prévenir les cas "too-big-to-fail" doivent veiller à ce que les banques disposent de suffisamment de fonds propres tout en pouvant assurer un marché attrayant des crédits.

Les banques sont indispensables aux entreprises et aux propriétaires fonciers. Elles fournissent l'oxygène financier à la place industrielle et financière suisse et ne sont donc pas moins "réelles" que ladite économie réelle. Plus de 90% de tous les crédits commerciaux accordés par les banques reviennent au secteur des PME. Environ 40% de tous les crédits non couverts sont accordés par les deux grandes banques.²⁰ Le modèle commercial des 24 banques cantonales se base principalement sur l'attribution de crédits au niveau national. La place financière suisse est très sûre en comparaison internationale. Les entreprises suisses en profitent par le biais de crédits à des conditions attractives. L'attitude des autorités politiques, qui exigent une proportion aussi élevée que possible de fonds propres dans l'intérêt de la stabilité du système financier tout en demandant des crédits aussi avantageux que possible, est partiellement contradictoire. Plus une banque doit posséder de fonds propres, plus ses crédits sont chers, car pour chaque crédit qu'elle accorde la banque doit augmenter ses fonds propres afin de respecter les proportions imposées.

Crédits globaux accordés aux entreprises en Suisse: 350 mrds de francs
(2015)



Crédits accordés aux entreprises en Suisse. Source: UBS Governmental Affairs, mai 2017.

La constitution de fonds propres en quantité suffisante par les banques est importante non seulement pour l'ensemble de l'économie nationale (sécurité du système), mais aussi pour les clients, car une banque solide possède aussi des avantages notables en termes d'acquisition. L'UDC approuve un bon équilibre entre une quantité suffisante de fonds propres auprès des banques, d'une part, des conditions avantageuses pour les preneurs de crédits, d'autre part. La législation adoptée en 2016 et les ordonnances qui y sont liées concernant la problématique

²⁰ UBS, Finanzplatz Schweiz, Eine starke Branche im Wandel, Group Governmental Affairs, Mai 2017.

"too-big-to-fail" sont équilibrés de l'avis de l'UDC.²¹ En vertu de ces dispositions légales, les banques indispensables au fonctionnement du système financier doivent augmenter d'ici à 2019 massivement leurs fonds propres en pour cent de leur somme du bilan. Néanmoins, le marché des crédits pour les PME devrait continuer de fonctionner à des conditions avantageuses.

Contrairement à la situation qui a régné dans d'autres pays, l'octroi de crédits par les banques s'est poursuivi sur le marché intérieur suisse même pendant la crise financière. Il faut rappeler à ce sujet que, malgré la plus grave crise financière – en fait, une crise d'endettement – que le monde ait connu depuis 1929, toutes les grandes (à l'exception de l'UBS), moyennes et petites banques de Suisse ainsi que les autres infrastructures du marché financier (par ex., le trafic des paiements, les bourses, etc.) ont continué de fonctionner et ne sont jamais tombées dans une situation de stress. Ce constat est un excellent point pour la place financière suisse. En ce qui concerne l'intervention de l'Etat qui a été malheureusement nécessaire en 2008 pour sauver l'UBS, il faut rappeler que la Confédération et la Banque nationale y ont finalement gagné plus de 5 milliards de francs.

L'UDC

- s'engage pour un rapport équilibré entre des fonds propres suffisants auprès des banques, d'une part, et des conditions toujours attractives pour les preneurs de crédits d'autre part.

6 Réformer la surveillance des banques (Finma)

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) doit soutenir notre régime économique libéral et la forte position de la place financière suisse au lieu de l'entraver.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers surveille et contrôle tous les secteurs du système financier et notamment les banques, les assurances, les bourses, les courtiers de valeurs ainsi que les placements collectifs de capitaux et les sociétés de révision. Cette surveillance est censée soutenir la réputation et la compétitivité de la place financière suisse. La Finma est une institution de droit public dotée de sa propre personnalité juridique. Elle est institutionnellement, fonctionnellement et financièrement indépendante de l'administration fédérale centrale et elle n'est rattachée au Département fédéral des finances qu'en termes administratifs. Le Parlement exerce la haute surveillance sur elle.²²

On peut aujourd'hui reprocher à la Finma, qui a pris en 2009 la relève de l'ancienne Commission fédérale des banques (CFB), qu'elle n'a pas compris avant la crise financière les risques que représentent les banques indispensables au fonctionnement du système financier. Aujourd'hui, la Finma occupe 477 personnes à plein temps (fin 2016).²³ Aux yeux de l'UDC, il est problématique que la Finma emploie de plus en plus de collaborateurs étrangers qui connaissent mal les principes de notre régime économique libéral et de la place financière suisse et qui ne s'y identifient pas. On peut même se demander si ces personnes ont réellement intérêt à ce que la place financière suisse reste compétitive. La réunion ordonnée en 2009 de la surveillance des banques et de celle des assurances constitue un autre problème, car il s'agit

²¹ Voir aussi à ce sujet la motion du conseiller national Thomas Aeschi (UDC) no 13.3740 "Principes visant à régler le problème des établissements dits "too big to fail", 19.9.2013, <http://www.svp.ch/positionen/sessionen/vorstoesse/133740-motion-grundsaeetze-zur-loesung-des-too-big-to-fail-problems/>

²² Zufferey, Jean-Baptiste; Contratto, Franca: Finma, The Swiss financial market supervisory authority, Basel 2009.

²³ Rapport annuel de la Finma 2016, p. 90, <https://www.finma.ch/de/dokumentation/finma-publikationen/geschaeftsberichte/>

de toute évidence de deux branches fondamentalement différentes. Les personnalités dirigeantes, qui ont été complètement dépassées par le passage de l'une à l'autre branche, ont forcément dû s'en rendre compte. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent sérieusement s'interroger sur l'opportunité de revenir sur la surveillance commune des banques et des assurances et de séparer à nouveau les deux fonctions.

L'UDC

- exige que la Finma assure non seulement la surveillance des marchés financiers, mais veille aussi plus que dans le passé à sauvegarder la compétitivité de la place financière suisse;
- estime que la surveillance commune des banques et des assurances est problématique en raison des grandes différences entre les deux branches;
- exige des collaboratrices et collaborateurs de la Finma qu'ils s'identifient à notre système économique libéral et aux forces qui font le succès de la place financière suisse;
- exige une séparation claire et nette entre, d'une part, la responsabilité du Conseil fédéral de la politique et de la stratégie des marchés financiers ainsi que de leur régulation et, d'autre part, de la compétence de la Finma d'exercer une surveillance opérationnelle;
- exige une garantie plus efficace du pilotage et du contrôle politiques des activités de la Finma par le Conseil fédéral et le Parlement tout en assurant l'indépendance de cette institution dans ses activités de contrôle.

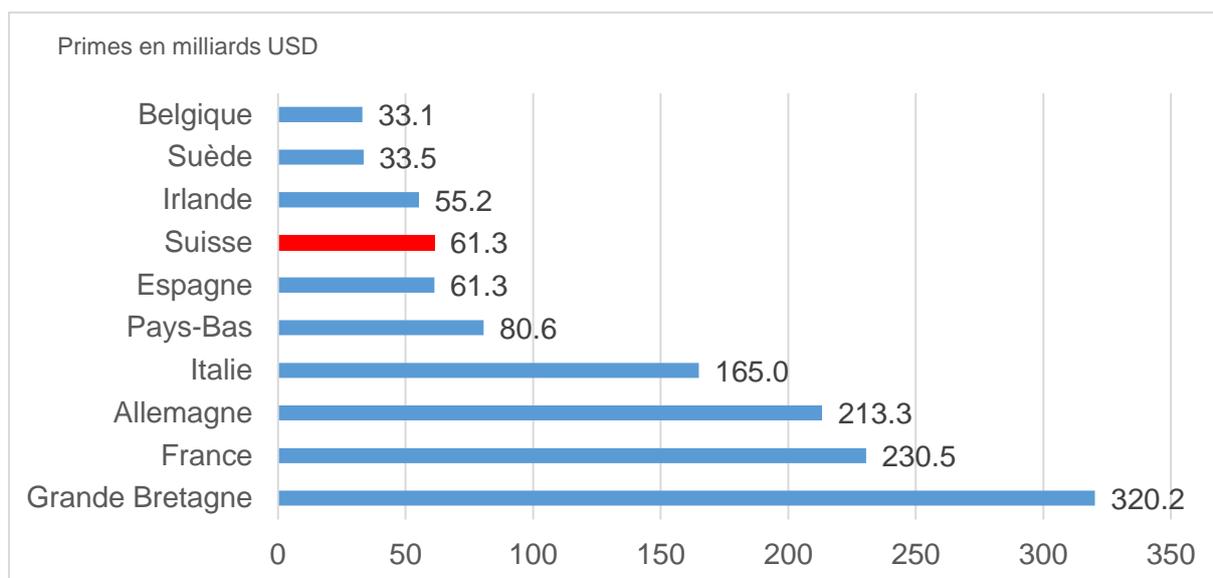
7 Renforcer la branche des assurances

Les assurances suisses font rayonner dans le monde entier la qualité, la fiabilité et le professionnalisme des entreprises suisses. Elles offrent de nombreux emplois avec une forte création de valeur ajoutée. La révision de la loi sur les contrats d'assurance doit mettre en place un système svelte et libéral.

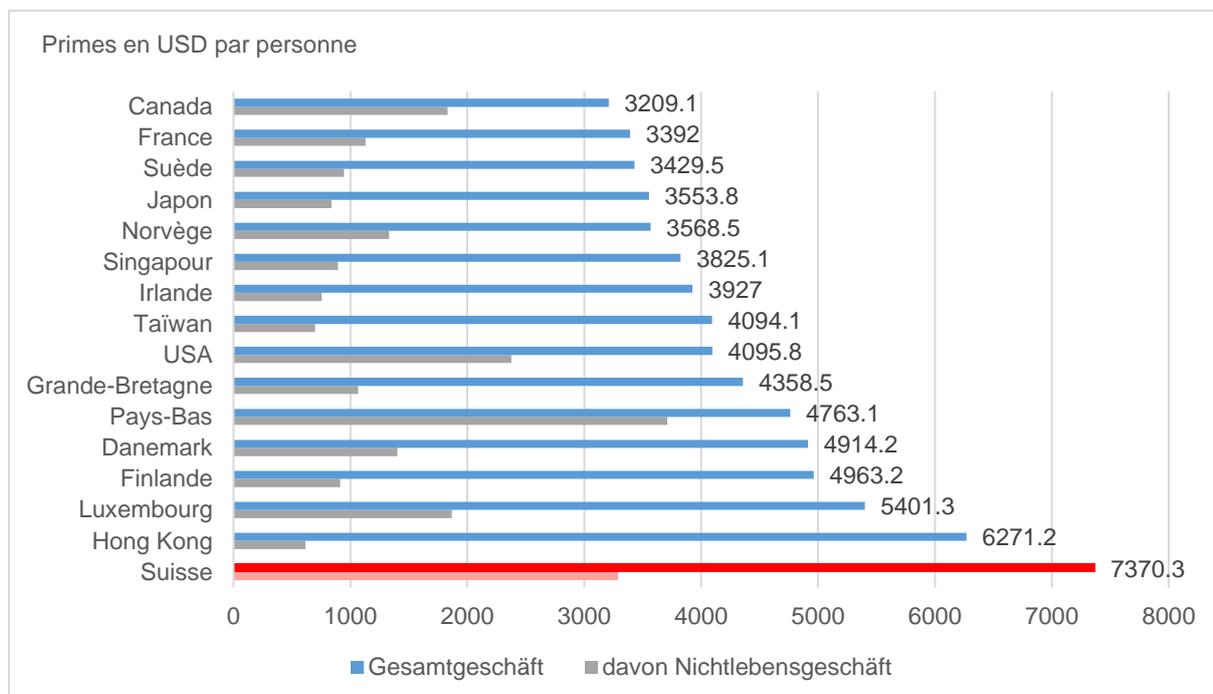
Marquée par une étroite collaboration entre les secteurs des finances et des assurances, la branche suisse des assurances a réalisé ces dernières décennies avec succès une forte expansion à l'étranger. De nombreuses assurances sont actives dans plusieurs branches. Des fusions ont donné naissance à un nombre croissant de grandes sociétés d'assurance suisses et étrangères. Le secteur suisse des assurances est surveillé par la Finma et soumis aux lois fédérales sur le contrat d'assurance et sur la surveillance des assurances. La Suisse fait partie des pays affichant les plus fortes dépenses pour les assurances. Nous distinguons entre assurance dommages personnes, choses ou fortunes, assurance-vie et réassurance.

Les recettes de primes annuelles se sont montées en 2015 à 40,7 milliards de francs pour les réassurances, à 32,6 milliards pour les assurances-vie et à 26,5 milliards de francs pour les assurances dommages (assurance-maladie, assurance responsabilité civile, véhicules et transport, assurance feu et choses, assurance-accident). Plus de 46 000 personnes travaillent en Suisse dans la branche des assurances privées.²⁴

²⁴ Association suisse d'assurances, chiffres et faits 2017, www.svv.ch/de/zahlen-und-fakten – révision de la loi sur le contrat d'assurance, <http://www.svv.ch/de/content-default/revision-des-versicherungsvertragsgesetzes>



Les plus grands marchés d'assurance d'Europe. Etat 2015. Source: Swiss Re Sigma.



Les primes d'assurance par personne. Etat 2015: Source Swiss Re Sigma 03/2016.

L'UDC

- réclame une révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance afin de mettre en place un dispositif légal aussi svelte et libéral que possible;
- demande la suppression du droit de timbre, notamment dans la branche des assurances-vie (cf. aussi page 22).

8 Un accord sur les services financiers transfrontaliers avec l'UE n'est pas nécessaire

Le système suisse des services financiers est sensiblement plus libéral et plus ouvert que le régime protectionniste imposé par l'UE. Le net excédent en faveur de l'UE de la balance des échanges de services en est la conséquence. Un accord sur les services financiers transfrontaliers par le biais de l'accord-cadre qu'exige l'UE doit de toute manière être rejeté en raison de la perte de souveraineté et d'indépendance qui en résulterait pour la Suisse.

Les chiffres montrent clairement qui est protectionniste et qui profite principalement du libre accès au marché: la balance commerciale négative pour la Suisse dans le seul secteur des services a atteint près de 47,64 milliards de francs en 2015 par rapport à l'UE.²⁵ C'est pour ce montant énorme que l'UE a donc exporté plus de services en Suisse que la Suisse n'en a exportés dans l'UE. Dans le secteur des services financiers, la Suisse est le deuxième client de l'UE. Avec les Etats-Unis, en revanche, la Suisse affiche un excédent de la balance commerciale dans le secteur des services financiers, donc la Suisse a exporté davantage de services aux USA qu'elle n'en a importés – et cela, il faut le noter, sans "accords bilatéraux" à la UE! En clair, l'Union européenne profite de la Suisse qui pratique un marché ouvert au monde. L'UE aurait beaucoup à perdre si la Suisse devait se montrer aussi protectionniste qu'elle.²⁶

L'UDC s'oppose à un accord sur les services financiers transfrontaliers avec l'UE parce que celui-ci serait lié à un accord-cadre exigeant un rattachement institutionnel qui entraînerait une perte de souveraineté insupportable pour la Suisse. D'ailleurs, les assureurs suisses et les banques travaillant sur le marché national ne veulent pas non plus d'un tel accord. Les banques actives sur le marché intérieur n'ont pas besoin d'une reprise irréfléchie de droit UE. La Suisse offrant de fait à l'UE la libre circulation des services financiers, elle doit en revanche exiger les mêmes droits pour ses propres entreprises produisant des services financiers.

L'UDC

- s'oppose à un accord avec l'UE sur les services financiers transfrontaliers, car celui-ci serait lié à un rattachement institutionnel à l'UE;
- s'engage en faveur de marchés financiers sans discrimination et le plus ouverts possible pour les services financiers;
- exige une régulation différenciée pour tenir compte des grandes banques et des banques axées sur le marché intérieur;
- s'engage pour une régulation qui encourage la concurrence entre les banques au lieu de l'entraver et qui n'écrase pas les petites banques ainsi que les gestionnaires de fortunes et fiduciaires indépendants.

²⁵ Source: Eurostat [Link](#).

²⁶ Matter, Thomas: Das Märchen von der Abschottung (la légende de l'isolement), dans: „Neue Zürcher Zeitung“ no 113, 18.5.2016, p. 10.

9 Ne pas affaiblir les gestionnaires de fortune indépendants

Les gestionnaires de fortune indépendants apportent une contribution importante à la création de valeur ajoutée en Suisse. Il faut éviter de menacer leur existence par une surréglementation ou par la reprise irréfléchie de droit UE.

Environ 15% des fortunes gérées en Suisse sont confiés à des gestionnaires de fortune indépendants. On en compte environ 2200 en Suisse. Ils apportent une contribution importante à la création de valeur ajoutée et offrent de nombreux emplois. Soumises à la loi contre le blanchiment d'argent sale, ces entreprises doivent soit disposer d'une autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), soit être affiliées à un organe d'auto-régulation reconnu.²⁷ De plus, il existe actuellement quelque 9000 fiduciaires travaillant de manière indépendante.

L'UDC s'engage pour les gestionnaires de fortune indépendants et combat la tendance à en menacer l'existence par la multiplication de lois et dispositions régulatrices (LSFin/LEFin, etc.). La loi sur les établissements financiers (LEFin) menace tout particulièrement les gestionnaires de fortune indépendants et, de ce fait, met en péril des centaines d'emplois. L'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" vise pour la première fois à ancrer le secret professionnel des gestionnaires de fortune et des fiduciaires dans la Constitution fédérale et en renforcerait l'attractivité auprès des clients.

L'UDC

- s'engage pour les gestionnaires de fortune et fiduciaires indépendants;
- combat des régulations excessives et nuisibles pour les gestionnaires de fortune et fiduciaires indépendants;
- exige une régulation qui fait la différence entre les grandes banques et les gestionnaires de fortune et fiduciaires indépendants.

10 Conserver le procédé actuel de l'impôt anticipé qui a fait ses preuves au lieu d'introduire le système de l'agent payeur

Dans la pratique, le système de l'agent payeur a plus d'inconvénients que le système actuel de l'impôt anticipé qui a fait la preuve de son efficacité. En revanche, l'impôt anticipé sur les obligations et titres monétaires suisses doit être supprimé.

L'UDC a toujours refusé le passage au système de l'agent payeur²⁸ dans l'impôt anticipé, car celui-ci a beaucoup plus d'inconvénients que la méthode actuelle. Dans le domaine des obligations et des titres monétaires, il faut éliminer la discrimination des émetteurs nationaux, ce qui animerait notablement le marché suisse des capitaux. Le premier objectif de la réforme proposée autrefois consistait à renforcer la fonction de garantie de l'impôt anticipé. Le projet prévoyait donc que l'impôt anticipé frappe, contrairement à la réglementation actuelle, aussi

²⁷ Association suisse des gérants de fortune ASG, <http://www.vsv-asg.ch/de/home>. – ASG, Une loi sur la gestion de fortune rend caduc le projet LSFin/LEFin, 7.4.2016, http://www.vsv-asg.ch/uploads/file/news/2016/20160407_pressekonferenz-fidleg_finig.pdf – LSFin/LEFin: Le Parlement a ramené la loi à un niveau supportable – L'ASG propose une solution pour le système régulateur à partir de 2019, document de fond, mai 2017, http://www.vsv-asg.ch/uploads/file/interessenvertretung/positionspapier/2017/positionspapier-fidleg_finig_final.pdf – Union suisse des fiduciaires, <http://www.treuhandsuisse.ch/de/>

²⁸ Le système actuel de l'impôt anticipé repose sur le principe du débiteur. Le débiteur (par ex., la société) verse par ex. à l'actionnaire le dividende réduit de l'impôt anticipé. Il verse ensuite cette déduction fiscale de 35% à l'Administration fédérale des contributions. Cet impôt anticipé est remboursé au débiteur si celui-ci déclare au fisc le produit de son placement. Dans le système de l'agent payeur, l'obligation de déduire l'impôt anticipé n'incombe plus au débiteur, mais au payeur indigène (par ex., la banque).

les revenus réalisés à l'étranger dans la mesure où ceux-ci bénéficient à des personnes physiques domiciliées en Suisse. Il est évident que cette réglementation n'aurait touché que les contribuables malhonnêtes. Ni le Conseil fédéral, ni l'UDC ne peuvent en évaluer le nombre, ce qui empêche tout pronostic quant aux rentrées fiscales supplémentaires. L'intervention proposée par l'administration fédérale ne pouvant pas être quantifiée et l'UDC partant de l'idée que les contribuables sont en principe honnêtes, elle ne peut donc pas non plus être justifiée.

En 2015, le Conseil fédéral a suspendu le projet de l'agent payeur en raison des réponses négatives reçues lors de la procédure de consultation et aussi à cause du lancement de l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée". Les demandes de remboursement de l'impôt anticipé sur le revenu d'obligations et de titres monétaires suisses sont proches de 100%. L'UDC soutient les efforts de la place financière suisse de récupérer ou de réanimer les affaires avec les émetteurs nationaux dans le domaine des placements à revenu fixe. Le marché suisse des capitaux en serait massivement renforcé et la création de valeur ajoutée augmenterait dans les mêmes proportions. L'UDC demande donc que le système actuel de l'impôt anticipé soit maintenu, mais que l'impôt anticipé sur les obligations et titres monétaires suisses soit supprimé par analogie aux emprunts en francs suisses à l'étranger. Cette intervention permettrait d'atteindre trois objectifs en même temps:

1. renforcement du marché suisse des capitaux
2. moins de charges administratives pour les émetteurs et les banques
3. création de milliers d'emplois supplémentaires sur la place financière suisse.

De l'avis de l'UDC, le changement de système vers le principe de l'agent payeur est contre-productif et sa motivation est purement fiscale. Les revenus provenant de droits de participations au niveau national continueraient d'être imposés selon le principe du débiteur. Cela signifierait que trois systèmes fonctionneraient parallèlement, c'est-à-dire le principe de l'agent payeur, le principe du débiteur et l'option d'annonce. Il est évident que cette multiplication des systèmes générerait des charges administratives, coûts et risques importants.²⁹

L'UDC

- exige le maintien du système actuel de l'impôt anticipé qui a fait ses preuves;
- demande la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et titres monétaires suisses.

11 Suppression du droit de timbre

La suppression du droit de timbre s'impose d'autant plus à la suite de la sortie de Grande-Bretagne de l'UE. En raison des éventuelles pertes fiscales à court terme dues au projet fiscal 17, cette suppression doit se faire par étapes.

La Suisse prélève depuis 1973 des droits de timbre sur l'émission d'actions suisses, de parts sociales à des sociétés à responsabilité limitée et de participations à des coopératives, de bons de participation et de bons de jouissance. Cet impôt est également perçu sur le chiffre d'affaires d'obligations, actions, parts sociales à des sociétés à responsabilité limitée et participations à des coopératives, bons de participation et de jouissance, parts à des placements

²⁹ Département fédéral des finances DFF, procédure de consultation concernant le projet de loi sur le principe du débiteur et de l'agent payeur dans l'impôt anticipé, 24.6.2015, <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40028.pdf>

collectifs de capitaux selon la loi sur les placements collectifs et sur des titres semblables suisses et étrangers. Enfin, cet impôt est dû sur les primes d'assurance.

L'UDC réclame avec insistance la suppression de ce droit de timbre qui désavantage la place financière suisse.³⁰ Cet impôt doit surtout être supprimé dans l'intérêt de la place financière suisse en raison du Brexit à la suite duquel la plus importante place financière, c'est-à-dire Londres, ne sera plus dans l'espace UE. En raison des éventuelles pertes fiscales à court terme dues au projet fiscal 17, cette suppression doit se faire par étapes.

L'UDC

- exige la suppression par étapes des droits de timbre restants.

12 Exigences

Exigences concernant l'échange automatique de renseignements en matière fiscale

L'UDC

- exige la suspension immédiate de nouveaux accords d'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR);
- demande une évaluation détaillée (des points de vue de la confidentialité, de la protection des données et du respect du principe de la spécialité) du réseau existant avant de l'étendre précipitamment à de nouveaux pays et territoires. Il s'agit aussi de garantir un "Level Playing Field" avec les principales places financières concurrentes;
- exige que la conclusion de nouveaux accords EAR soit suspendue jusqu'à ce que les Etats-Unis, principal membre de l'OCDE, signent eux-mêmes des accords EAR.

Si le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF) refuse de suspendre immédiatement la conclusion de nouveaux accords UE et d'évaluer les accords existants et s'il poursuit l'extension du réseau EAR existant, l'UDC s'engagera dans la procédure parlementaire afin que l'EAR soit appliqué exclusivement aux pays et territoires

- dont le "score CPI"³¹ dans le secteur public atteint au moins la moitié du meilleur résultat du classement (= score CPI > 45) et peut donc être considéré comme "acceptable" et
- dont les structures de l'Etat de droit répondent dans une large mesure à celles d'une démocratie, donc présentent au moins la classification "partiellement libre" selon l'indice de démocratie "Freedom House"³². Tel n'est pas le cas pour les pays suivants: Argentine, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Colombie, Mexique, Russie, Arabie saoudite, Afrique du Sud et Emirats Arabes Unis. Des traités EAR conclus avec ces Etats peuvent entraîner des chantages, des enlèvements et d'autres actes de violence criminelle contre des étrangers et des Suisses.

³⁰ UDC Suisse, Des actes au lieu de belles paroles: renforcer l'économie suisse, objectifs et exigences de l'UDC pour le renforcement de l'économie suisse, Berne, mai 2002, p. 13.

³¹ Transparency International, Corruption Perceptions Index 2016, https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016

³² Freedom House. Freedom in the World 2016 Report, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2016>

Autres propositions et exigences de l'UDC:

- soutenir l'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" et refuser d'un système EAR au niveau suisse;
- s'engager pour un rapport équilibré entre, d'une part, des fonds propres en suffisance auprès des banques et, d'autre part, des conditions attractives pour les preneurs de crédits;
- exiger que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers tienne davantage compte, dans ses activités de contrôle, de la compétitivité de la place financière suisse;
- s'engager pour le maintien de la procédure de l'impôt anticipé qui a fait ses preuves et pour la suppression du droit de timbre sur les obligations et titres monétaires suisses;
- exiger une suppression par étapes des droits de timbre restants.